

Séminaire TVA 2015

Séminaire du 18 juin 2015,
Lausanne (No 515 240)

Centre de compétence TVA
d'EXPERTsuisse

Le Séminaire TVA représente une excellente occasion – si ce n'est la meilleure! – pour se tenir informé des dernières nouveautés en matière de TVA, que ce soit au niveau de la révision partielle de la TVA qu'au niveau des thèmes actuels, qu'ils soient fiscaux mais également pénaux:

- Quels sont les dernières évolutions de la pratique et de la jurisprudence TVA?
- Quels effets va déployer la révision partielle de la TVA? Quelles en seront les conséquences pour les assujettis?
- Sur quels points particuliers un contribuable TVA déployant des activités dans l'Union européenne doit-il porter attention?
- Tant l'Administration fédérale des douanes («AFD») que l'Administration fédérale des contributions, Division principale de la TVA («AFC TVA») disposent de services spécialisés dont la tâche est de réprimer les infractions pénales TVA: comment sont organisés ces services? Comment fonctionnent-ils? Quelles sont les principales infractions commises? Quelles sont les règles de procédure qui s'appliquent? Quelles sont les sanctions encourues?
- Où s'arrête la planification fiscale et où commence l'évasion fiscale voire la soustraction fiscale?

Public-cible

Ce séminaire s'adresse aux personnes travaillant aussi bien dans de grandes, moyennes et petites entreprises, à tous les niveaux de la production, de la commercialisation des biens et des services, ainsi qu'aux conseillers fiscaux, réviseurs, experts fiduciaires et avocats qui sont régulièrement confrontés à des questions de TVA suisse mais également internationale.

Concept et but du séminaire TVA

Le Centre de compétence TVA d'EXPERTsuisse fait appel à des conférenciers issus tant de son Centre, des administrations fédérales compétentes (AFD et AFC), d'entreprises privées que des mondes judiciaire et académique.

Lors de leur intervention, Me Claudio Fischer et Mme Valérie Paris mettront en exergue les nouveautés de l'entrée en vigueur prévue en 2016 de la révision partielle de la LTVA ainsi que ses conséquences sur les assujettis (**thème 2**).

Mais la LTVA actuelle a également droit à ses propres changements, si bien que Me Jacques Pittet s'attachera à présenter le **thème 1**. Dans ce même thème, il sera également question des nouveautés en matière de jurisprudence, avec un accent particulier sur celles du Tribunal administratif fédéral: ce sera la tâche de M. Cédric Ballenegger.

Les échanges étant de plus en plus internationaux, il est apparu intéressant que deux spécialistes TVA d'entreprises internationales suisses, Me Yves Sudan (Nestlé) et M. Nic Weber (Alcon) viennent présenter leur point de vue ainsi que leur expérience de systèmes de TVA étrangers (**thème 3**).

Le non-respect des dispositions fiscales TVA peut conduire à l'ouverture d'enquêtes pénales administratives, tant au niveau de l'AFC TVA que de l'AFD. Mme Anne-France Pilloud, de la Direction générale des douanes, et M. Christophe Klein, du Service pénal TVA, présenteront l'organisation de leurs services pénaux respectifs et mettront en exergue les principales infractions qu'ils ont à réprimer dans le cadre de leurs activités (**thème 4**).

Enfin, à l'aune de la dernière jurisprudence du Tribunal fédéral, il convient de distinguer la planification fiscale, qui est autorisée, de l'évasion fiscale, qui ne l'est pas. Cependant, la frontière entre ces deux notions n'est pas claire, pour ne pas dire floue. Ce sera la tâche du Prof. Pierre-Marie Glauser de nous décrire où se situe la frontière, tant au niveau théorique qu'à l'aide de quelques cas concrets (**thème 5**).

Ce séminaire doit être la plateforme idéale pour que soient discutés les thèmes choisis tant au niveau théorique que par rapport à des cas pratiques. Les intervenants répondront dès lors volontiers à vos questions.

Le séminaire se déroulera à Lausanne. Il sera suivi par un apéro en présence des conférenciers de 17h à 18h. Ce sera l'occasion d'intéressants échanges, directs et en direct, entre les conférenciers et les participants. Ce sera également l'occasion de faire connaissance dans un cadre moins formel que lors de séances dans les locaux de l'AFC TVA et de l'AFD.

Revue des thèmes actuels TVA

Changement de pratique et jurisprudence, révision partielle de la LTVA – impact pour les assujettis.

Workshops sur les thèmes:

- TVA dans l'EU: points de vue et expériences de deux sociétés suisses internationales
- Droit pénal TVA: aspects domestique et douanier
- Planification fiscale v/évasion fiscale: où se situe la frontière?

Organisation du séminaire: Centre de compétence TVA d'EXPERTsuisse

Le responsable de ce séminaire est Jacques Pittet, du Centre de compétence TVA EXPERTsuisse. Tous les autres conférenciers sont issus du monde de la TVA, laquelle représente, peu ou prou, leur pain quotidien.

Conférenciers

Cédric Ballenegger, Docteur en droit, titulaire du brevet d'avocat, greffier au Tribunal administratif fédéral, St-Gall

Pierre-Marie Glauser, Professeur à l'Université, Docteur en droit, avocat, expert fiscal diplômé, lic. oec. HSG, associé, Oberson Avocats, Lausanne

Claudio Fischer, titulaire du brevet d'avocat, CAS Tax, Senior Manager Tax Policy et Conseil TVA, Ernst & Young SA, Zurich

Christophe Klein, titulaire du brevet d'avocat, Chef suppléant du Service pénal TVA, Berne

Valérie Paris, licenciée en droit, Cheffe de Division rempl./Cheffe d'équipe, Administration fédérale des contributions (AFC), Division principale de la TVA, Berne

Anne-France Pilloud, Experte, MAS Studies in Economic Crime Investigations, Direction générale des douanes, Division affaires pénales, Berne

Jacques Pittet, avocat, membre du Centre de compétence TVA d'EXPERTsuisse, associé, Oberson Avocat, Genève

Yves Sudan, titulaire du brevet d'avocat, ancien chef de division suppléant à l'AFC TVA, Indirect Taxes Counsel, Nestlé Suisse SA, Vevey

Nic Weber, licencié en droit, MAS VAT, expert TVA HES, VAT Manager, Alcon Pharmaceuticals Ltd, Fribourg

Date

18 juin 2015

Lieu

Hôtel de la Paix
Avenue Benjamin Constant 5
1003 Lausanne
www.hoteldelapaix.net

Prix du séminaire

CHF 780.– pour les non-membres
CHF 680.– pour les membres
d'EXPERTsuisse et leurs collaborateurs

Sont compris

- toute la documentation
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale, vin et café
- TVA 8%

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

Non-membre

Membre EXPERTsuisse

- membre individuel
 collaborateur auprès d'une entreprise membre
 membre junior/passif

Séminaire TVA 2015

18 juin 2015 (No 515 240)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

- Facture à l'adresse privée
 Facture à l'adresse professionnelle
 Correspondance à l'adresse privée
 Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention

Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales

Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

**Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire**

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électroniques/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.-
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue

La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.